

Puymoyen, le 3 avril 2025

N° de matricule :

Unité cynégétique :

Bureau de vote :

REF. : 2025-124/BM/CM/CD

Objet : CIRCULAIRE N° 2 : ASSEMBLEE GENERALE DU 18 AVRIL 2025

Dossier suivi par Carine DEMARLY

Madame, Monsieur,

Par circulaire du 6 mars 2025 et par annonces légales parues dans le quotidien « la Charente Libre » le 26 février dernier, nous vous avons adressé l'ordre du jour de cette assemblée générale 2025 qui se tiendra, le 18 avril prochain à 17h00, dans la salle Safran du Complexe Paul Dambier à Champniers.

Le Conseil d'Administration, réuni en séance du 24 mars 2025 a fait le choix **que les résolutions seront toutes votées à bulletin secret** et non à main levée.

Vous trouverez dans cette deuxième circulaire :

- Les comptes clos de l'exercice 2023-2024 (comptes de résultats, bilan et trésorerie).
- Le projet de budget prévisionnel 2025-2026.
- La présentation des résolutions statutaires qui seront soumises à votre approbation.
- Votre carte d'entrée et de vote vous permettant de récupérer votre dossier de vote.

Votre carte de banquet vous sera remise le jour de l'assemblée générale.

La totalité des documents a été déposée sur votre espace adhérent privatif Retrieveur.

ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

Comme l'année précédente, les territoires récupéreront, dans la salle des Lavois, leur dossier de vote et émargeront le listing de présence de l'Unité Cynégétique dans laquelle se trouve leur territoire. **Vous connaîtrez ainsi à l'avance votre bureau de vote.**

Les bureaux de vote **seront ouverts à partir de 16h00 pour contrôler les cartes de vote et délivrer le bulletin de vote. Ils rouvriront en fin d'assemblée (vers 20h00-20h30)** après toutes les interventions pour l'enregistrement et le dépôt des votes dans les urnes.

Nous vous rappelons qu'il devra être présenté au bureau de vote en plus de votre carte d'entrée et de vote, **une pièce d'identité** permettant de certifier à la fois l'identité de son titulaire : **carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire.**

Bureau de vote	Unité cynégétique	Personnel n°1	Personnel n°2
1	Terres de Groies	Franck PAPILLAUD	Jérémy SALLET
2	Terres Rouges	Christophe BIRONNEAU	Cécile GUILLEMET
3	Chataigneraie Limousine	Didier LALIEVE	Frédéric MAPPA
4	Périgord et Montmorélien	Stéphane BERNARD	Emmanuel GUILLEMET
5	Champagne et Saintonge	Frédéric MAHE	Sébastien PELLETIER
Cas particuliers, litiges et chasseurs individuels		Elise BOUYER	Carine DEMARLY
Sous le contrôle de Maître Christophe DENIS, huissier de justice			

Bureau de dépouillement	Unité cynégétique	Bulletin de vote dépouillé	Personnels
1	1 assesseur*	Couleur bleue	Elise BOUYER Carine DEMARLY
2	1 assesseur*	Couleur bleue	Stéphane BERNARD Christophe BIRONNEAU
Sous le contrôle de Maître Christophe DENIS, huissier de justice			

** Désignés lors de l'assemblée générale en début de séance.*

Afin de respecter la confidentialité des votes à bulletin secret, deux isoïrs seront installés dans la salle des Lavois afin de permettre aux adhérents qui le souhaitent de pouvoir s'isoler pour préparer leur bulletin de vote.

Les résultats seront proclamés par Maître Christophe DENIS à la tribune à la fin du dîner de clôture.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES BUREAUX

Nous vous informons que **les bureaux de la FDC16 fermeront le 18 avril 2025**, jour de l'assemblée générale **dès 12h00** afin de permettre au personnel fédéral de vous accueillir dès 16h00.

BANQUET

Si vous ne l'avez pas déjà fait, n'oubliez pas de réserver vos places pour le traditionnel banquet qui clôturera cette assemblée générale.

Pour rappel, la FDC16 prend en charge un repas par territoire de chasse participant à l'assemblée générale à condition de bien nous retourner le coupon joint. **Dernier délai avant le 8 avril 2025.**

Comptant sur votre participation pour le centenaire de la FDC16, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,

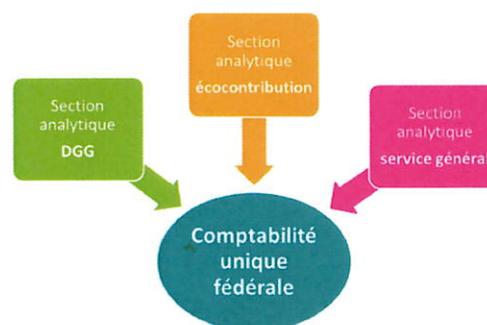


Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER



Pour vous simplifier la lecture des informations qui suivent, tous les chiffres sont arrondis à l'entier supérieur ou inférieur.

Section analytique DGG 2023-2024

N°	INTITULES	2023-2024	2022-2023	DELTA N-1
70011	Timbre sanglier + reversion permis national	- €	129 412,50 €	- 129 412,50 €
707	Vente clôtures et matériels	3 237,15 €	2 127,34 €	1 109,81 €
708	Dispositifs de marquage (sanglier, chevreuil et cerf)	493 421,00 €	376 598,00 €	116 823,00 €
74	Subventions de l'Etat	201 559,39 €	122 843,42 €	78 715,97 €
756	Contributions territoriales	100 860,95 €	9 642,00 €	91 218,95 €
78	Reprise sur provisions DGG	153 357,56 €	156 541,73 €	- 3 184,17 €
	TOTAL DES PRODUITS	952 436,05 €	797 164,99 €	155 271,06 €
601	Indemnisation dégâts	274 033,77 €	470 487,98 €	- 196 454,21 €
6067	Achats dispositif de marquage	21 969,50 €	28 144,18 €	- 6 174,68 €
62264	Frais d'estimation dégâts	49 399,74 €	46 588,17 €	2 811,57 €
61/62	Frais généraux dont l'affectation de 21 %	112 215,35 €	52 094,36 €	60 120,99 €
64	Charges de personnel affectées	242 883,76 €	253 505,98 €	- 10 622,22 €
65	Subventions versées : prévention DGG	35 143,91 €	30 599,99 €	4 543,92 €
6811	Dotation aux amortissements	15 278,17 €	9 061,36 €	6 216,81 €
6815	Provisions dégâts GG	158 630,98 €	153 357,56 €	5 273,42 €
	TOTAL DES CHARGES	909 555,18 €	1 043 839,58 €	- 134 284,40 €
	RESULTAT	42 880,87 €	- 246 674,59 €	289 555,46 €
	RESULTAT MOINS L'AIDE DE L'ETAT DGG	- 158 678,52 €	- 369 518,01 €	

L'exercice 2023-2024 de la section analytique Dégâts Grand Gibier (DGG) est excédentaire à hauteur de 42 880,87 € contre un déficit de 246 674,59 € en N-1 marqué par :

- **Du côté des produits DGG :**
 - Une hausse des dispositifs de marquage (bracelets grand gibier et Manufix) de 116 823 € due à l'augmentation des tarifs pratiqués.
 - Une hausse de la subvention de l'Etat de 78 715,95 € (plan de résilience en 2022-2023 et plan d'accompagnement financier en 2023-2024).
 - Une hausse des contributions territoriales avec l'augmentation de la contribution territoriale de base et la mise en place de la contribution territoriale différenciée (CTD) à hauteur de 91 218,95 €.
- **Du côté des charges DGG :**
 - Une baisse significative des indemnités versées aux agriculteurs de 196 454,21 €.
 - Malgré tout, les frais d'estimation ont augmenté du fait de la mise en application de la nouvelle règle des 150 € par exploitation. L'activation de la télédéclaration est évoquée pour faire baisser le coût de la gestion administrative des DGG.
 - Une augmentation de l'affectation des frais généraux avec l'application d'une nouvelle clé de répartition correspondant aux temps de personnels dédiés aux DGG soit 60 120,99 € et correspondant à 21 % contre 10 % auparavant. Conformément aux recommandations du Commissaire aux Comptes, cette nouvelle clé de répartition évoluera chaque année lors de la clôture des comptes au réel du temps passé.
 - Une légère baisse des frais de personnels affectés de 10 622,22 €.

La saison 2023-2024 correspond à la première campagne depuis 2015-2016 où les recettes DGG sont plus importantes que les charges DGG. Cependant, sans l'aide financière de l'Etat, la section analytique DGG serait encore déficitaire (- 158 678,52 €) malgré les augmentations tarifaires déjà pratiquées.

La refonte du système actuel d'indemnisation est vitale pour la pérennité financière de la FDC16 mais aussi de l'ensemble du réseau fédéral cynégétique.

Compte de résultat consolidé 2023-2024

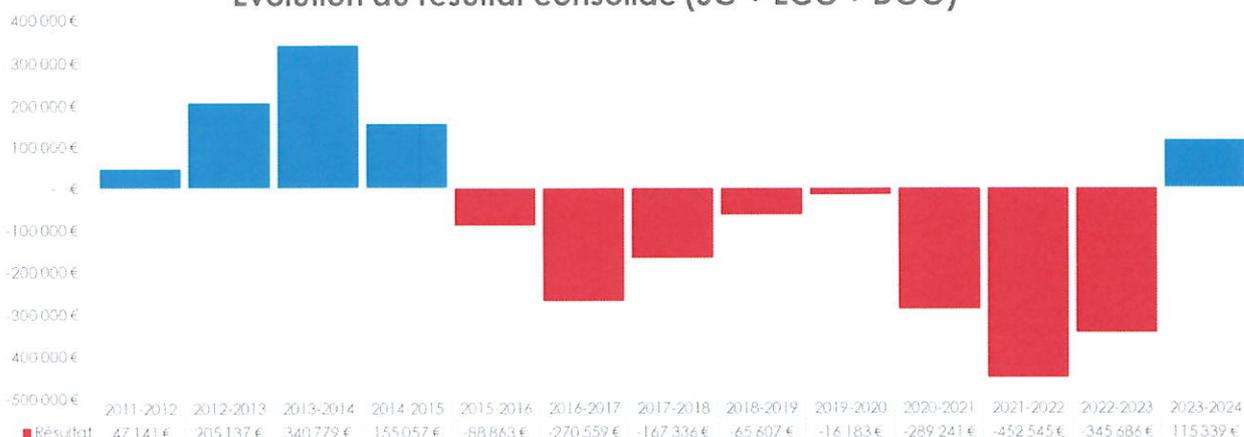
N°	INTITULES	2023-2024	2022-2023	DELTA N-1
70	Ventes (marchandises et contrats de service)	726 247,38 €	658 497,59 €	67 749,79 €
74	Subventions d'exploitation	453 326,84 €	418 621,62 €	34 705,22 €
75	Autres produits de gestion courante (timbre fédéral, adhésion territoires, contribution FNC à l'éco-contribution)	1 332 115,06 €	1 085 561,38 €	246 553,68 €
76	Produits financiers	36 327,22 €	13 010,45 €	23 316,77 €
77	Produits exceptionnels	550,00 €	14 571,16 €	- 14 021,16 €
78	Reprise sur provisions/fonds dédiés	153 357,56 €	177 714,73 €	- 24 357,17 €
79	Transfert de charges	- €	844,00 €	- 844,00 €
	TOTAL DES PRODUITS	2 701 924,06 €	2 368 820,93 €	333 103,13 €
60	Achats	475 967,18 €	695 427,67 €	- 219 460,49 €
61	Services Extérieurs	149 204,30 €	140 754,72 €	8 449,58 €
62	Autres Services Extérieurs	297 153,64 €	316 623,65 €	- 19 470,01 €
63	Impôts et Taxes	68 484,75 €	59 506,66 €	8 978,09 €
64	Frais de Personnel	1 111 508,52 €	1 040 194,79 €	71 313,73 €
65	Autres Charges de Gestion Courante	224 514,98 €	208 771,07 €	15 743,91 €
68	Dotations	246 357,17 €	243 971,16 €	2 386,01 €
66	Charges financières (intérêts sur emprunts)	730,79 €	1 376,92 €	- 646,13 €
67	Charges exceptionnelles	7 133,44 €	5 876,84 €	1 256,60 €
69	Impôt sur les sociétés	5 530,00 €	2 003,00 €	3 527,00 €
	TOTAL DES CHARGES	2 586 584,77 €	2 714 506,48 €	- 131 448,71 €
	RESULTAT	115 339,29 €	- 345 685,55 €	464 551,84 €
	RESULTAT MOINS L'AIDE DE L'ETAT DGG	- 86 220,10 €	- 468 528,97 €	
	CAF	208 338,90 €	- 279 429,12 €	

Le compte de résultats consolidé de l'exercice 2023-2024 (fusion des trois sections analytiques : dégâts grand gibier, écocontribution et service général) est excédentaire à hauteur de 115 339,29 € contre un déficit de 345 685,55 € en N-1 marqué par :

- **Du côté des produits :**
 - Une hausse des ventes de 67 749,79 €.
 - Une hausse des subventions d'exploitation de 34 705,22 €.
 - Une hausse des cotisations et redevances de 246 553,68 €.
 - Une hausse des produits financiers de 23 316,77 €.
- **Du côté des charges :**
 - Une baisse des achats dont les indemnités de dégâts à hauteur de 219 460,49 €.
 - Une baisse des autres services extérieurs avec une diminution des frais de l'assemblée générale à hauteur de 19 470,01 €.
 - Une hausse des frais de personnels consécutifs aux augmentations successives du point INM à hauteur de 71 313,73 €.

S'agissant du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2024, c'est la première campagne cynégétique depuis 2014-2015 où la FDC16 génère un excédent. Malgré tout, il est important de retenir la trajectoire positive du résultat de l'exercice 2023-2024.

Evolution du résultat consolidé (SG + ECO + DGG)



Bilan consolidé 2023-2024

BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2024							
ACTIF				PASSIF			
	AU 30/06/2024			AU 30/06/2023		AU 30/06/2024	AU 30/06/2023
	BRUT	AMORT.PROV.	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
~ Immobilisations incorporelles	141 970 €	138 065 €	3 905 €	6 649 €	~ Autres fonds sans droit de reprise	456 393 €	456 393 €
~ Terrains	331 096 €	274 478 €	56 617 €	59 831 €	~ Réserves	285 229 €	570 133 €
~ Constructions	1 195 677 €	1 018 713 €	176 964 €	205 909 €	~ Projets associatifs	86 000 €	146 781 €
~ Matériel	328 663 €	271 714 €	56 949 €	66 168 €	~ Résultat de l'exercice	115 339 €	- 345 686 €
~ Autres immobilisations corporelles	489 822 €	471 701 €	18 121 €	36 256 €	TOTAL	942 961 €	827 621 €
~ Immobilisations financières	321 090 €		321 090 €	17 061 €			
TOTAL	2 808 318 €	2 174 671 €	633 647 €	391 875 €	FONDS DEDIES	- €	- €
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
~ Avances et acomptes	100 €		100 €		~ Provision pour départs en retraite	192 964 €	177 991 €
~ Créances usagers	655 309 €		655 309 €	928 809 €	~ Provision pour indemnisation des dégâts	158 631 €	153 358 €
~ Autres créances	150 191 €		150 191 €	164 376 €	TOTAL	351 595 €	331 349 €
~ Disponibilités/ placements	1 350 055 €		1 350 055 €	1 143 320 €			
~ Charges constatées d'avance	112 010 €		112 010 €	132 747 €	DETTES		
TOTAL	2 267 664 €	- €	2 267 664 €	2 369 252 €	~ Emprunts et dettes financières	227 908 €	120 255 €
					~ Dettes fournisseurs	57 146 €	145 388 €
					~ Dettes fiscales et sociales	222 210 €	204 934 €
					~ Autres dettes	157 803 €	127 865 €
					~ Produits constatés d'avance	941 688 €	1 003 715 €
TOTAL ACTIF	5 075 982 €	2 174 671 €	2 901 311 €	2 761 127 €	TOTAL	1 606 755 €	1 602 157 €
					TOTAL PASSIF	2 901 311 €	2 761 127 €

Le bilan clos au 30 juin 2024 correspondant à l'image du patrimoine de la FDC16 à un instant « t » se caractérise par les éléments suivants :

- Une érosion de l'actif circulant malgré des disponibilités et des placements qui passent de 1 143 320 € à 1 350 055 € et des placements réalisés en parts sociales à hauteur de 303 600 €.
- Une hausse des capitaux propres avec des réserves qui passent de 827 621 € à 942 961 €.

Evolution de la trésorerie

Depuis la loi chasse de 2000 dite loi VOYNET, il est fortement conseillé aux FDC de disposer d'un exercice de fonctionnement d'avance en trésorerie pour faire face à quelque aléa que ce soit.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

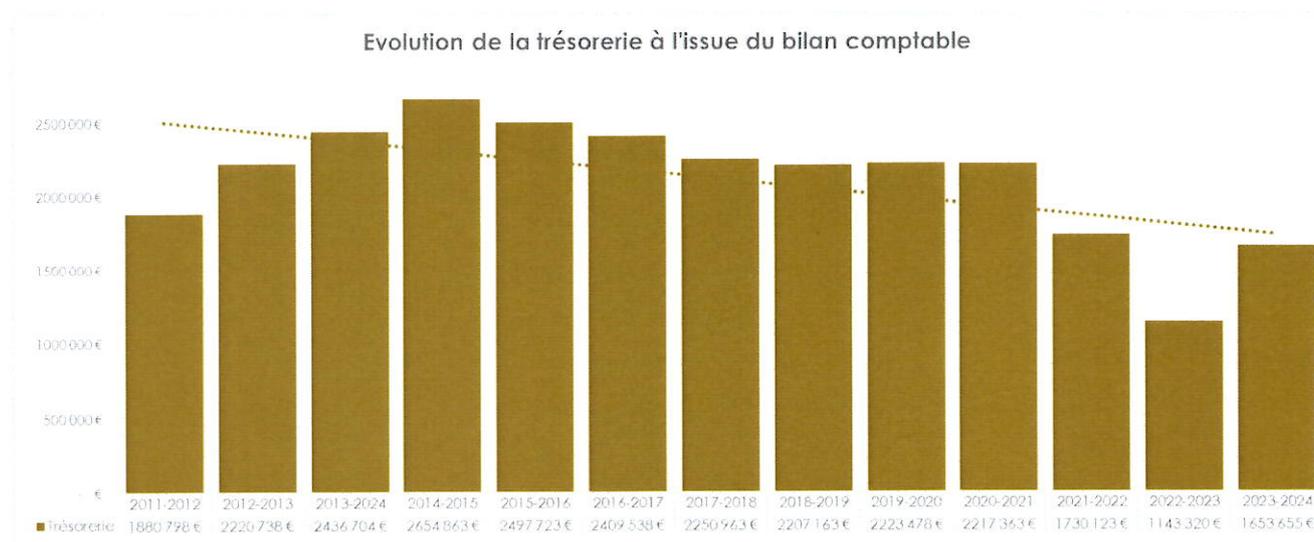
Rue des Chasseurs - ZE - 16400 PUYMOYEN

☎ 05 45 61 50 71 - 📧 contact@fdc16.com

Association loi 1901 - Siret 781 172 606 000 27 - APE 9312Z

www.fdc16.com

Les prochains exercices comptables auront pour objectif de reconstituer ce « matelas » de trésorerie nécessaire à la pérennité de la structure fédérale en disposant d'un exercice d'avance en matière de fonctionnement, soit environ 2 800 K€.



Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
Rue des Chasseurs - ZE - 16400 PUYMOYEN

☎ 05 45 61 50 71 - ✉ contact@fdc16.com

Association loi 1901 - Siret 781 122 606 000 27 - APE 9312Z

www.fdc16.com

Projet de budget prévisionnel 2024-2025

Les cotisations ont été calculées en prenant en compte la prévision d'inflation 2025 de 1,8 % indiqué dans le projet de loi de finances. La réalité financière des dégâts nous a conduit à construire une section analytique dégâts de grand gibier à hauteur de 800 000 €.

BUDGET SECTION ANALYTIQUE DGG 2025-2026

Détail des produits DGG	VERSION 1		VERSION 2	
	Prévisionnel DGG 2025-2026	Proportion	Prévisionnel DGG 2025-2026	Proportion
Bracelets chevreuil	238 500 €	30%	238 500 €	30%
Bracelets cerf et BDF	49 260 €	6%	49 260 €	6%
Contribution territoriale de base	105 000 €	13%	140 000 €	18%
Contribution territoriale différenciée dont compensation arrêt des Manufix (255 360 €)	407 240 €	51%	372 240 €	47%
TOTAL DES PRODUITS DGG	800 000 €	100%	800 000 €	100%
Détail des charges DGG	Prévisionnel DGG 2025-2026	Proportion	Prévisionnel DGG 2025-2026	Proportion
Indemnités aux agriculteurs	350 000 €	44%	350 000 €	44%
Dispositifs de marquage chevreuil et cerf	20 000 €	3%	20 000 €	3%
Frais d'estimation	55 000 €	7%	55 000 €	7%
Frais généraux	110 000 €	14%	110 000 €	14%
Charges de personnels affectées	250 000 €	31%	250 000 €	31%
Subventions versées	15 000 €	2%	15 000 €	2%
TOTAL DES CHARGES DGG	800 000 €	100%	800 000 €	100%
RESULTAT PREVISIONNEL DGG	0 €	0%	0 €	0%

La contribution territoriale différenciée (CTD) est la variable d'ajustement pour équilibrer la section analytique DGG. En fonction des versions retenues, la part de taxe à l'Ha est donc plus importante en fonction de la mutualisation réalisée sur tout ou partie des autres contributions financières. Le calcul de la CTD en 2025-2026 sera fait uniquement à partir des montants indemnisés 2023-2024 et non plus sur les surfaces détruites. Seuls les dégâts occasionnés par le sanglier ont été pris en compte.

Six classes ont ainsi été définies :

- o 249 communes (soit 69 %) n'ont pas eu de dégâts de sanglier en 2023-2024, ce qui démontre qu'il n'y a pas des problèmes partout.
- o 21 communes (soit 6 %) concentrent 124 162 € de dégâts de sanglier indemnisés sur la saison 2023-2024 soit 56 % du montant total versé aux agriculteurs. Il conviendrait donc que les actions

administratives complémentaires à la chasse se concentrent principalement sur ces communes pour avoir une incidence forte sur les finances fédérales.

- o 36 communes soit 10 % du département génèrent 72 % des dégâts ce qui représente la somme de 160 503 € sur un total 221 035 €.

N° classe	Classes en fonction des montants indemnisés	Nombre de communes concernées	Proportion	Montants indemnisés sanglier 2023-2024	Proportion	COUT A L'HA	
						VERSION 1	VERSION 2
1	0 €	249	69%	- €	0%	0 €	0,00 €
2	De 0,1 € à 999,99 €	50	14%	21 345 €	10%	0,14 €	0,11 €
3	De 1 000 € à 1 999,99 €	27	7%	39 187 €	18%	0,50 €	0,38 €
4	De 2 000 € à 2 999,99 €	15	4%	36 341 €	16%	0,82 €	0,63 €
5	De 3 000 € à 3 999,99 €	6	2%	20 655 €	9%	1,10 €	0,84 €
6	Plus de 4 000 €	15	4%	103 507 €	47%	1,75 €	1,35 €
TOTAL		362	100%	221 035 €	100%		

Deux versions seront soumises au vote lors de l'assemblée générale :

- o La version n°1 avec une CTB à 150 € (+ 47,50 €) et une contribution territoriale différenciée (CTD) s'échelonnant de 0 € à 1,75 €.
- o La version n°2 avec une CTB à 200 € (+ 97,50 €) et une contribution territoriale différenciée s'échelonnant de 0 € à 1,35 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026

Comptes de produits	Réalisé 2023-2024	Prévisionnel 2024-2025	Prévisionnel 2025-2026	Delta N-1
70 Ventes	726 247 €	698 251 €	492 530 €	-205 721 €
74 Subventions d'exploitation	453 327 €	550 089 €	356 456 €	-193 633 €
75 Autres produits de gestion courante	1 332 115 €	1 427 925 €	1 688 024 €	260 099 €
76 Produits financiers	36 327 €	10 000 €	15 000 €	5 000 €
77 Produits exceptionnels	550 €	4 000 €	20 000 €	16 000 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	153 358 €	153 358 €	150 000 €	-3 358 €
79 Transfert de charges	0 €	500 €	500 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	2 701 924 €	2 844 123 €	2 722 510 €	-121 613 €
Compte de charges	Réalisé 2023-2024	Prévisionnel 2024-2025	Prévisionnel 2025-2026	Delta N-1
60 Achats	475 967 €	635 000 €	575 000 €	-60 000 €
61 Services extérieurs	149 203 €	148 000 €	156 100 €	8 100 €
62 Autres services extérieurs	297 155 €	348 000 €	340 000 €	-8 000 €
63 Impôts, taxes et versements assimilés	68 485 €	66 000 €	68 000 €	2 000 €
64 Charges de personnel	1 111 509 €	1 183 496 €	1 091 534 €	-91 962 €
65 Autres charges de gestion courante	224 515 €	205 575 €	210 000 €	4 425 €
66 Charges financières	731 €	10 000 €	25 000 €	15 000 €
67 Charges exceptionnelles	7 133 €	0 €	0 €	0 €
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	246 357 €	243 358 €	250 000 €	6 642 €
69 Impôts sur les sociétés	5 530 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	2 586 585 €	2 841 429 €	2 719 634 €	-121 795 €
RESULTAT PREVISIONNEL	115 339 €	2 694 €	2 876 €	182 €

Les produits prévisionnels 2025-2026 s'élèvent à 2 722 510 € contre 2 844 123 € en N-1 :

- o 492 530 € de ventes et de prestations en baisse avec l'arrêt des Manufix.
- o 356 456 € de subventions d'exploitation en baisse avec le plan d'accompagnement financier de l'Etat vis-à-vis des dégâts non intégré.
- o 1 688 024 € d'autres produits de gestion courante en hausse avec l'augmentation des tarifs des cotisations et autres redevances fédérales et la compensation de l'arrêt des Manufix via une CTD supplémentaire. Le montant que chaque territoire devra s'acquitter s'appuiera sur un système par tranche de Manufix ≥ 20 kg achetés à 32 € en 2023-2024. Le montant à payer correspondra au maxi de chaque fourchette : 1 à 5 : $5 \times 32 = 160$ € ; 6 à 10 : $10 \times 32 = 320$ €...

- 15 000 € de produits financiers en hausse.
- 20 000 € de produits exceptionnels comprenant la vente des 2 Volkswagen Caddy.
- 150 000 € de provisions de dégâts stable.
- 500 € de transfert de charges stable.

Les charges prévisionnelles 2025-2026 s'élèvent à 2 719 634 € contre 2 841 429 € en N-1 :

- 575 000 € d'achat en baisse avec une diminution des indemnités de dégâts mais une hausse des coûts de l'énergie.
- 156 100 € de services extérieurs en hausse avec le remplacement du groupe électrogène à Rougnac amorti sur 10 ans.
- 340 000 € d'autres services extérieurs en baisse malgré l'augmentation des frais d'estimateurs et des honoraires d'avocats (Contentieux JOUBERT-RIPPE en Cour de Cassation et Cour d'Appel).
- 68 000 € d'impôts et taxes en hausse.
- 1 091 534 € de charges de personnels en baisse malgré une augmentation du point INM (+ 2 %) et des charges sociales à hauteur de 65 % des salaires et traitements (réduction FILLON en baisse)¹.
- 210 000 € d'autres charges de gestion courante en hausse avec l'intégration des besoins des pôles.
- 25 000 € de charges financières avec une hausse des intérêts sur emprunt (prêt bancaire) intégrant l'achat de 2 Dacia Duster hybrides et de la remorque pédagogique Naturo'bus, amorti sur 5 ans.
- 250 000 € de dotations aux amortissements et aux provisions en hausse avec les dégâts.
- 4 000 € d'impôts sur les sociétés en hausse.

Les propositions des cotisations et autres contributions pour la saison 2025-2026 soumises à l'approbation de l'assemblée générale 2025 seront les suivantes avec les deux versions au choix :

Détail	Rappel 2024-2025	2025-2026 Version 1	Evolution V1 vs N-1	2025-2026 Version 2	Evolution V2 vs N-1
Cotisation départementale annuelle	112 €	114 €	+ 2 €	114 €	+ 2 €
Adhésion simple	256 €	261 €	+ 5 €	261 €	+ 5 €
Contrat de service - forfait	150 €	150 €	-	150 €	-
Contrat de service - part à l'Ha	0,28 €	0,28 €	-	0,28 €	-
Bracelet daim	0 €	0 €	-	0 €	-
Bracelet chevreuil	26 €	26,50 €	+ 0,50 €	26,50 €	+ 0,50 €
Bracelet cerf mâle	113 €	115 €	+ 2 €	115 €	+ 2 €
Bracelet cerf BDF	72 €	73 €	+ 1 €	73 €	+ 1 €
Contribution Territoriale de Base (CTB) - forfait	102,50 €	150 €	+ 47,50 €	200 €	+ 97,50 €
Contribution Territoriale Différenciée (CTD) - part à l'Ha	0 € - 0,50 €	0 € - 1,75 €	+ 1,25 €	0 € - 1,35 €	+ 0,85 €
Manufix sanglier ≥ 20 kg	33 €	Arrêt : compensation avec une CTD supplémentaire calculée par territoire et par tranche de 5 Manufix achetés (données 2023-2024)			

¹ A salaires et traitements identiques versés en 2014-2015 (716 579 €) et en 2023-2024 (718 640 €), le montant des charges sociales est passé de 289 490 € à 459 937 € soit une hausse de 170 477 €. Quand on dit que la masse salariale augmente, ce n'est pas exact. Ce sont les charges sociales qui sont liées à la masse salariale qui augmentent, et cette nuance est importante.

Résolutions soumises au vote lors de l'assemblée générale 2025

Pour toutes les résolutions, un texte explicatif sera présenté afin de vous présenter les arguments qui ont conduit à proposer ces résolutions.

Résolution n°1 : **désignation du bureau de l'assemblée générale**

Approuvez-vous le principe que le bureau de la FDC16 soit celui de cette assemblée générale ?

Résolution n°2 : **approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024**

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 tel qu'il vous a été présenté ?

Résolution n°3 : **approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ?

Résolution n°4 : **approbation du rapport d'activité**

Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ?

Résolution n°5 : **approbation du rapport moral**

Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

Résolution n°6 : **approbation des comptes annuels de l'exercice 2023-2024**

Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2023-2024 clos au 30 juin 2024, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ?

Résolution n°7 : **affectation du résultat de l'exercice 2023-2024**

Approuvez-vous l'affectation de l'imputation de l'excédent de 115 339,29 € en augmentation des réserves de gestion ?

Résolution n°8 : **poursuite et affectation des projets associatifs**

Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite du PAPG pour 131 326,61 € ?

Résolution n°9 : **approbation du budget prévisionnel 2025-2026 avec vote des cotisations et participations financières correspondantes**

Approuvez-vous pour financer le budget prévisionnel 2025-2026, le vote des redevances et contributions 2025-2026 présentées : version n° 1 ou version n° 2 ?



COUPON-REPONSE

INSCRIPTION AU DINER

Assemblée générale

18 avril 2025

Nom du territoire :

N° de matricule :

repas gratuit

NOM et Prénom

Fonction

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Et

repas X 30 € soit un montant de _____ €

Règlement par chèque à l'inscription, à l'ordre de la FDC16

A retourner **avant le 8 avril 2025** à la FDC16 - Rue des chasseurs – ZE - 16400 PUYMOYEN

Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Merci par avance de votre compréhension.

A _____, le _____ 2025.

**Nombre de
places limitées
à 450**

Signature



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE
ASSEMBLEE GENERALE : 18 AVRIL 2025

CARTE D'ENTREE ET DE VOTE

A présenter obligatoirement à l'assemblée générale le 18/04/2025

Matricule :

Adhérent territorial :

Porteur de voix :

Timbres votes enregistrés :

Voix adhésion :

Voix superficie :

TOTAL :

Voix

Fait à Puymoyen, le 3 avril 2025.